

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 19 (1928)

Artikel: Fribourg
Autor: Gremaud, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fribourg.

Nous avons interrompu notre précédente chronique sur une mention par trop concise de *l'enseignement post-scolaire fribourgeois*.

Ne serait-ce pas indiqué de traiter plus à fond cette question qui est devenue, depuis la guerre, de première actualité et qu'il importe de considérer à la lumière des exigences du temps présent ?

Un historique de l'enseignement post-scolaire n'est sans doute point de mise dans un article de chroniqueur ; pourtant on ne trouvera pas superflu de rappeler que l'institution des cours complémentaires peut célébrer bientôt son centenaire. C'est évidemment sous l'inspiration du père Girard que l'autorité a pris, chez nous, sa décision d'établir des écoles de répétition ; mais le premier acte précis du Conseil d'Etat fut édicté le 18 août 1834 ; il prévoit l'établissement de cet enseignement autant que possible dans chaque école. La fréquentation des cours complémentaires sera d'abord facultative. Le texte du règlement de 1834 mériterait d'être reproduit en entier tant il se révèle progressiste en cette époque reculée. On y avait prévu que l'école de répétition ferait suite au cours primaire le plus élevé ; que les maîtres insisteraient dans leurs leçons sur la langue maternelle et l'arithmétique, surtout en ce qui concerne la pratique de cette branche et son application aux besoins de l'agriculture et à la tenue d'une comptabilité domestique. Enfin on y conseillait d'exercer les élèves à la rédaction des textes transactionnels les plus ordinaires de la vie sociale et de faire au chant une part dans le programme. Ce n'est donc point là, comme on le comprit plus tard, dans trop d'écoles, une servile mnémonique des notions d'enseignement primaire envisagées en regard du plan fédéral des examens des recrues.

Il y était, en outre, stipulé que les jeunes gens de l'un et de l'autre sexes seraient appelés alternativement à cette école supplémentaire. Ici encore le règlement devançait son temps puisque, il y a quatre-vingts ans, le gouvernement jetait le germe d'un enseignement post-scolaire pour les jeunes filles dont l'exposition qui vient de fermer ses portes a présenté et exposé, en un ensemble suggestif autant que méthodique, l'admirable épanouissement.

La situation de l'école primaire était si peu reluisante à l'époque de la Restauration que l'on est en droit de douter de l'efficacité de ce premier projet de cours de répétition. Il s'en ouvrit, çà et là, qui végétèrent ; mais les autorités scolaires eurent plus souvent à envisager les circonstances qui entravaient l'ouverture des

cours complémentaires qu'à constater et récompenser des résultats sérieux.

Les lois successives de 1849, de 1856 et de 1874 ont recommandé trop timidement aux communes l'érection de cours destinés aux adultes qui auraient songé à ajouter à leurs connaissances élémentaires. Pas d'obligation, nulle part, mais un pas esquissé vers une réalisation quelconque dans l'annonce d'une prime de 20 à 50 francs par cours, allouée aux instituteurs qui tenteraient l'essai recommandé.

Il a fallu — quoi qu'on en puisse penser — la concurrence créée par les examens fédéraux pour sortir maintes régions de notre Suisse de l'ornière ancestrale et imprimer à l'école l'impulsion nécessaire. Les résultats de 50 années de ce contrôle qui furent traduits souvent dans le langage des graphiques, ont permis d'apprécier à la même mesure notre école et celle de nos Confédérés ; à cet égard, les examens des recrutables se sont révélés un instrument efficace de relèvement et de progrès. N'est-ce pas l'insuccès relatif des recrues d'antan qui a provoqué, ici comme ailleurs, cette activité favorable aux améliorations scolaires et qui nous a sortis de la situation inférieure où notre canton semblait s'être enlisé ? La Société d'éducation, la première, se soucia de réveiller l'opinion en proclamant l'urgence de cours complémentaires au caractère obligatoire. Le législateur, à son tour, seconda ses intentions par sa loi du 17 mai 1884 qui fut conçue dans un esprit assez large pour permettre tous les développements ultérieurs. Une pléiade de collaborateurs dévoués appuya les efforts du nouveau chef du dicastère de l'Instruction publique. Et, cependant, M. le conseiller Python déclarera un jour que ces excellentes intentions eussent été vaines sans l'émulation que ne tarda point à provoquer dans le pays la publication des notes pédagogiques des jeunes soldats. Serait-il juste d'adresser le reproche d'avoir erré à ceux qui, alors, se jetèrent dans la mêlée et qui remuèrent avec ardeur, pendant un quart de siècle, la glèbe scolaire fribourgeoise, terre lourde peut-être, mais dont le labour profond a préparé de belles moissons ? En effet, vingt ans après la promulgation de la loi que nous régit, notre petite Veveyse brillait en tête de tous les districts suisses avec une moyenne de 1,50 par branche figurant au programme fédéral ; les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Broye faisaient également une excellente figure, de même que l'ensemble du canton aux statistiques du recrutement. Nos devanciers avaient donc compris l'action bienfaisante d'une forte et saine concurrence et d'un stimulant collectif agissant sur les masses populaires non moins que sur le monde de l'école.

D'autres conceptions, maintenant, semblent avoir vu le jour.

On pourrait trouver des motifs pour faire admettre l'abolition des examens, des notes, du rang de mérite et autres distinctions, si tous les élèves étaient stimulés par le seul amour de l'étude ou l'idée du devoir. Il n'en est, hélas ! point ainsi, moins encore depuis la guerre que durant la période qui l'a précédée. En dépit de l'orientation actuelle, qui oserait méconnaître l'influence d'un des plus puissants mobiles du progrès humain ? Supprimons les lois sur la protection littéraire et artistique, décidons que chaque invention ou produit de l'esprit tombera, en naissant, dans le domaine public et nous verrons quelle avance en résultera pour les lettres et les sciences, pour les arts et l'industrie. Que des héros ou des saints songent aux seuls biens supérieurs, l'ensemble attend la récompense palpable de ses efforts. Exciter ce sentiment naturel par des comparaisons, ce n'est point détruire de nobles mobiles : au dévouement ira l'honneur, la gloire au talent et au génie ; mais un juste salaire payera le bon travail : à l'enfant des écoles, les prix, les promotions et aux adultes, le résultat de leurs examens.

Les épreuves fédérales furent l'objet d'appréciations bien diverses. D'aucunes furent élogieuses et prenaient une saveur spéciale de leur origine ; telle l'opinion qu'emporta de sa visite aux examens des recrues, à Fribourg, le recteur de l'Université de Lyon, M. Gabriel Compayré, alors qu'il recueillait, au cours d'un voyage en Suisse, les éléments de son « Pèlerinage pestalozzien ». S'il admirait ces épreuves, leur caractère sérieux, pratique, démocratique, ainsi que leur impartialité, il reconnaissait que leur force agissante serait moins intense dans un grand pays comme la France privé, avouait-il, de tout moyen de provoquer l'émulation scolaire au sein des populations.

Les difficultés de la guerre et de l'après-guerre ont donné partiellement raison aux détracteurs des examens des recrues dont l'exercice a été suspendu pour une durée indéterminée. Entre temps, on a étudié le moyen de les restaurer, et les Chambres fédérales ne vont pas tarder à se mettre d'accord au sujet de leur maintien ou de leur abolition définitive. Le projet qui est sorti des délibérations des diverses commissions consultatives est, au surplus, tellement émasculé qu'il ne saurait mériter qu'un rejet.

Dans notre canton, on a reconnu, toutefois, l'importance de cet adjuvant des examens dans l'organisation des écoles de perfectionnement. Ne fallait-il pas, d'une part, maintenir un stimulant de l'activité scolaire et du travail personnel chez les jeunes gens ? d'autre part, éviter ce qui a été le travers des épreuves pédagogiques du passé trop clichées, dans un moule vieillot, et tâcher d'ouvrir à nos leçons de perfectionnement une fenêtre sur la vie ? Tel fut le but poursuivi, qui obtint une première réalisation

dans l'élaboration d'un programme des cours complémentaires approuvé le 22 mai 1922 par la Commission cantonale des études. Aux quatre anciennes disciplines du plan fédéral d'autrefois, on a sagement ajouté des branches d'ordre pratique comme la comptabilité, l'agriculture, le dessin, le chant et la gymnastique. Le programme ainsi complété vise à orienter le jeune homme vers un avenir moral, économique, professionnel, voire civique et, dans son interprétation, à favoriser les besoins divers de chaque région du pays. Obligatoire aux termes de la loi additionnelle du 10 mai 1904, ce plan d'études se présente d'abord avec la préoccupation très accusée d'éviter des collisions fréquentes jadis entre les divers enseignements post-scolaires en face de la primauté conférée aux cours préparant immédiatement aux épreuves fédérales. Il entend acheminer les leçons vers les nécessités immédiates de l'avenir des jeunes gens, selon une opinion ancienne de M. Python que M. le professeur Dévaud a rappelé opportunément dans un article que publia la revue *Amitiés catholiques françaises* : « Autrefois, disait le magistrat disparu, les notions que procure l'école primaire suffisaient au jeune citoyen, à la jeune fille pour leur permettre d'entreprendre le combat de la vie. Il n'en est plus de même maintenant. La connaissance élémentaire de la langue maternelle, du calcul, de l'histoire, de la géographie ne constitue pas l'instruction populaire telle que nous devons la comprendre à notre époque. Ces notions doivent servir de base à un autre enseignement, à l'éducation professionnelle qui forme la partie principale et le couronnement de l'instruction primaire. L'heure arrive où l'on refusera d'envisager comme suffisant l'enseignement primaire qui ne comprendrait pas aussi l'enseignement professionnel. »

Ces paroles sont bien loin de nous ; elles remontent à plus de vingt ans et déjà se présente l'enseignement post-scolaire obligatoire organisé et rénové, selon les vues lointaines de l'homme d'Etat défunt, avec trois voies de bifurcation, vers la carrière agricole, vers les métiers et l'industrie, vers la profession commerciale, mais aussi avec une base commune dans le perfectionnement des notions acquises à l'école primaire.

Le cours complémentaire ainsi compris doit durer trois ans et disposer de 80 heures par année de leçons faites pendant le jour durant le semestre d'hiver. Indépendamment de l'étude des branches d'ordre général, il a été prévu, tout d'abord, un enseignement agricole élémentaire donné par les instituteurs primaires qui ont reçu, dans deux cours normaux d'un trimestre chacun, une formation spéciale à l'institut agronomique de Grangeneuve. Ainsi formés, ils sont aptes à enseigner les con-

naissances rudimentaires de la science agricole qui s'allie au programme général dans le sens d'une emprise de 50 heures sur les quatre-vingts que comporte la durée annuelle du cours de perfectionnement.

Une autre voie bifurque vers les métiers d'une part, et vers le commerce de l'autre, avec des cours spéciaux couronnés par des examens de fin d'apprentissage. Les jeunes gens voués aux métiers et au commerce ont ainsi le moyen de se préparer directement aux activités qui les attendent dans un prochain avenir. Il est à remarquer que cette organisation plus précise écarte tout accaparement et évite les conflits qu'a connus l'ancienne école sous la poussée par trop étroite et jalouse du seul souci de la préparation des recrutables.

Le contrôle n'en est pas moins prévu pour chacun des cours complémentaires, sous forme d'un examen auquel participent les jeunes gens qui ont parcouru tout le programme, à l'expiration de la troisième année de fréquentation obligatoire. Ces épreuves, instituées par la Direction de l'Instruction publique, ont subi une expérience de quatre ans et l'organisation s'en est révélée concluante. Les élèves, réunis par régions, sont interrogés par des experts dont fait partie un membre du personnel enseignant de l'école cantonale d'agriculture.

Les résultats sont également tangibles. S'ils ne plaisent point peut-être à ceux qui n'apprécient pas l'encouragement à l'étude et aux progrès que procure la distribution de notes finales et de diplômes, les jeunes gens, dans leur généralité, en jugent différemment et ils s'efforcent de mériter une note moyenne de 1,5 qui donne droit à l'octroi d'un diplôme. Aux derniers examens, sur 1170 examinés, 550, soit environ le 50 %, ont obtenu cet excellent résultat. Et que l'on ne suppose pas que de nombreux réfractaires se soient soustraits à l'obligation de participer aux examens. Aux épreuves de 1913, on compta 1334 recrutables ; la différence de 164 jeunes gens absents est fournie, dès lors, par les élèves des écoles secondaires et les apprentis des divers métiers et du commerce soumis, de leur côté, aux épreuves professionnelles de fin d'apprentissage. On peut donc conclure que les défaillants sont l'infime minorité et que la présence spontanée aux examens annuels des cours complémentaires de près de douze cents adultes sur 1400, constitue par elle-même un véritable succès. Faut-il croire que le nouvel arrangement conduit à une régression des connaissances complémentaires du programme primaire ? A comparer, autant que ces éléments soient comparables, les notes moyennes obtenues par le canton en 1913, dernière année des épreuves fédérales, et en 1928, quatrième année des examens

cantonaux des cours complémentaires, on trouve, dans le premier cas, une note moyenne de 6,92 soit de 1,73 par chaque branche du programme fédéral et, dans le second cas, la note 6,97 soit 1,75 par branche mise en opposition avec les branches de l'épreuve de jadis. Y aurait-il une certaine puérilité à refaire les calculs d'antan où le savoir du jeune soldat suisse était évalué à des dixièmes de note ? Si les comparaisons ne sont pas des raisons, elles n'en sont pas moins des indications précieuses à retenir, ne sont-elles point révélatrices d'un heureux état d'âme chez nos jeunes gens qu'on serait tenté de supposer trop sensibles à tant d'attirances et de distractions dont est faite la vie moderne ? Heureux examens, n'est-il pas vrai, qui aboutissent à de non moins heureuses constatations !

Ai-je besoin d'ajouter que les cours complémentaires ont un couronnement dans les cours agricoles d'hiver, les cours pratiques d'agriculture et de laiterie ; dans les cours professionnels des apprentis du commerce et de l'industrie, dans ceux des apprentis de commerce ; dans le Technicum qui a payé, jusqu'ici, un large tribut à la formation de la jeunesse vouée aux professions manuelles et techniques ; dans les cours de la section commerciale du Collège St. Michel ? Ces institutions visant une élite doivent être traitées séparément à un autre point de vue.

* * *

En chroniqueur sans parti-pris, je ne saurais mettre en vedette le tableau de l'organisation post-scolaire destinée aux garçons sans placer en face le beau tableau qu'a brossé la femme suisse pour la formation complémentaire de la jeune fille. Qui donc contesterait aujourd'hui l'effort réalisé dans cette voie devant la remarquable synthèse du travail féminin exposé à la Saffa, où les femmes se sont acquis tant de mérites dans toutes les sphères de leur activité économique et, avant tout, dans le domaine éducatif post-scolaire ?

Le compartiment réservé à notre canton dans le pavillon de « l'éducation » était à lui seul — en dépit de son allure sans prétention et de la modestie des subsides attribués à ses organisatrices — un exposé sincère, complet, loyal de ce qui se fait chez nous sous le rapport professionnel féminin. Quand on songe que cet ordre scolaire remonte à quelque vingt-cinq ans, on se sent frappé d'admiration devant la merveilleuse floraison d'œuvres qui, en Suisse, préparent la jeune fille de demain à ses devoirs d'épouse et de mère. Et l'on se refuse à admettre que l'escargot dont la Saffa a exhibé, dans une de ses allées, la monumentale reproduction plastique, soit le symbole d'une activité qui a suscité l'admiration générale. Ne serait-ce pas plutôt la diligente abeille que les

femmes pourraient invoquer comme leur emblème, et l'exposition n'est-elle autre chose qu'une ruche immense où chacune d'elles a apporté le fruit de ses labeurs, de ses réflexions, de ses expériences ? Le seul inventaire du stand fribourgeois suffirait à commander cette conclusion.

La première idée d'un enseignement féminin post-primaire dans notre canton s'apparente aussi du père Girard, qui avait établi une école d'économie domestique, et c'est sous sa dictée, en quelque sorte, que le gouvernement de Fribourg organisant les écoles rurales, institua des cours périodiques pour les jeunes filles entrées dans la vie pratique et partageant les travaux de leur famille. Tentative sans lendemain immédiat, hélas ! elle n'en reste pas moins, en nos annales, comme le geste honorable d'anciens législateurs qu'avait gagnés à la cause du progrès un moine qui nous apparaît ici comme un féministe avant la lettre.

Indépendamment de deux cours ménagers dont l'existence se réclame de l'initiative privée, nos cours complémentaires féminins ont trouvé leur base dans l'école ménagère créée par une femme vaillante, Mme Gottrau de Watteville, qu'encouragea sans cesse la Direction de l'Instruction publique. C'est dans cette école que fut érigé le premier cours normal d'où sont sorties les institutrices de l'époque héroïque, celles qui eurent à lutter contre les préventions populaires. L'école ménagère de Fribourg est devenue le centre d'un système scolaire dont on a bien voulu, maintes fois, louer l'organisation dont l'obligation est la règle fondamentale. Nos écoles ménagères sont en effet soumises au même statut et astreintes à enseigner le même programme, réserve étant faite des interprétations imposées par les besoins locaux. Le règlement qui porte la date du 10 juin 1905 prévoit le mode d'organisation le plus simple : division du territoire en cercles formés de régions d'une ou de plusieurs communes selon l'importance de leur population, obligation faite aux jeunes filles émancipées de l'école primaire de fréquenter les cours ménagers, deux années de classe à raison d'un jour par semaine, contrôle confié aux inspectrices chargées de la direction des écoles de travaux à l'aiguille ; et c'est là l'essence d'un règlement qui, après 25 ans d'existence, assure aujourd'hui la marche normale de 54 écoles ménagères desservant les 5/6 des régions fribourgeoises. Est-ce à dire qu'elles furent établies sans contradiction ? A l'occasion de l'une ou l'autre des 13 écoles qui restent à instituer, on se buttera aux mêmes résistances de la part de représentants du sexe fort et l'on ne pourra s'empêcher de songer à ce fameux colimaçon sous le signe duquel les femmes de la Saffa ont érigé leur splendide exposition. Quand notre organisation aura étendu sur le canton tout

entier son réseau bienfaisant, plus de 2700 jeunes filles trouveront dans les écoles ménagères le complément de leurs connaissances primaires et les directions pratiques propres à chacune de leurs activités domestiques. Déjà la répercussion ne s'est point fait attendre et, à de nombreux indices, on reconnaît que le grain jeté largement dans le sillon est tombé sur une terre féconde.

Au-dessus de nos petites écoles ménagères populaires, d'autres institutions bienfaisantes s'offrent à l'élite des jeunes filles : c'est l'école ménagère normale dont la durée est de deux ans, c'est l'école ménagère agricole, ce sont les institutions ménagères des pensionnats libres, ce sont les cours professionnels destinés aux apprenties de divers métiers féminins, c'est la section du Technicum qui forme des brodeuses et des lingères artistiques et qui, avec une discrétion plutôt regrettable, a produit à la Saffa quelques exemplaires seulement de ses remarquables productions décelant la haute valeur technique de son personnel enseignant et l'habileté de ses élèves ; c'est enfin l'école des infirmières et celle des nurses dont est faite la réputation de leur compétence professionnelle.

Si l'exposition du travail féminin établit que l'homme n'a monopolisé ni le savoir-faire et l'activité, ni l'esprit pratique et le talent, ni la générosité, le sens de la solidarité et du sacrifice, depuis longtemps les écoles féminines ont mis au jour le plus éloquent ensemble des qualités qui honorent les femmes de notre génération.

E. G.

Tessin.

Activité scolaire. — Un fait déjà remarqué dans les chroniques précédentes est la diminution continuelle des élèves astreints à la fréquentation scolaire. Le nombre des écoliers des classes primaires inférieures et primaires supérieures, qui avait été de 23 140 en 1914, et qui était descendu à 20 350 en 1925, a encore diminué et n'est plus pour les années 1927-28 que de 18 810. On ne doit pas croire que cette diminution dans les écoles primaires soit compensée par une augmentation des élèves dans l'enseignement secondaire. Voici un tableau qui indique la fréquentation générale dans les années scolaires 1913-1914 et 1927-1928.

1913-1914 : Ecoles primaires	22 365 élèves
» secondaires inférieures	1 238 »
» techniques	601 »
» normales	215 »
Ecole cantonale de commerce	220 »
Lycée cantonal	62 »
Ecole des contremaîtres	15 »
Total	24 986 élèves